

FICHE RÉFÉRENCE

Utilisation de Chariots Electriques pour les tournées de facteurs piétons

L'opération

La Direction du Courrier investit et déploie pour la distribution du courrier, des matériels ergonomiques, dont les chariots piétons électriques, avec la volonté d'améliorer les conditions de vie au travail de ses facteurs.

Les chariots électriques sont prévus pour la desserte des zones urbaines et notamment les zones piétonnes interdites aux véhicules thermiques.

DÉVELOPPER
FÉDÉRER
PARTAGER



Les éléments déclencheurs de cette réalisation

- La volonté de La Poste d'éviter la génération d'inaptitudes physiques chez des agents présentant un risque de fragilité. Les principaux facteurs de risque étant liés à :
 - o La fragilisation potentielle liée à l'avancement en âge ou à la physiologie de l'agent ;
 - o Le profil géographique de la zone à desservir ;
 - o Le poids du courrier distribué.
- Le choix économique et sociétal qui permettra de s'adapter aux inévitables restrictions de transport thermique et de répondre aux enjeux de la sauvegarde de l'environnement.
- La contribution à l'engagement stratégique du Groupe La Poste pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Les différentes phases de l'opération

- 2006 : début de déploiement
- A mi 2011 : 10 chariots électriques déployés en Bourgogne

Coût de l'opération

Investissement : Environ 14 k€ pour la Bourgogne

Le bilan de l'opération

Les plus :

- Atténuation de la pénibilité du poste de travail
- Acceptation sociale
- Contribution à l'environnement

Les moins :

Contact

- Jean-Pierre GERARD – Coordinateur Orga Process à la Direction du Courrier de Bourgogne – jean-pierre.gerard@laposte.fr
- Jean-Michel GINET – Responsable Distribution à la Direction du Courrier de Bourgogne – jean-michel.ginet@laposte.fr